



## Contrat de travail et rémunération réelle

Par **adelineu**, le **08/11/2012 à 20:05**

Bonjour, Sur mon contrat de travail il est écrit : "la rémunération sera de 10.30 € brut de l'heure."  
Mlle F percevra un salaire mensuel brut de 1562.20 € pour un horaire hebdomadaire de 35 heures  
Suis-je donc payée à l'heure ou au mois?  
Merci d'avance pour vos réponse!  
Cordialement,  
Adeline

Par **pat76**, le **10/11/2012 à 17:47**

Bonjour  
Pour 151h 67 par mois (35 h par semaine) vous percevrez un salaire brut de 1562,20 euros.  
Si vous multiplie 151,67 par 10,30 le résultat sera: 1562,2010 soit 1526,20.